



Syndicat des
Employés de la
Société Immobilière du
Québec

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

Québec, le 23 février 2010

CODE D'ÉTHIQUE – LA SUITE...

Un petit mot pour vous dire que nous aurons un comité de relations de travail, le mercredi 24 février, et que le code d'éthique sera à l'ordre du jour. Nous serons donc en mesure de faire les représentations nécessaires auprès de l'employeur pour qu'il sursoie à la signature du code d'éthique afin que les modifications jugées nécessaires puissent y être apportées.

Advenant que l'employeur maintienne sa décision, nous aurons l'opportunité d'en rediscuter en comité de griefs le 25 février. Si nous n'arrivons à aucune solution, nous vous informons que nous dirigerons le dossier en arbitrage afin de faire trancher le litige.

Nous vous suggérons donc d'attendre de nos nouvelles avant de signer le document.

VOTRE EXÉCUTIF

André Bleau
Serge Genest
Denis Petitclerc
Jacques Thériault
Michèle Vézina